

# Partenariat euro méditerranéen

**Mémoire de géopolitique  
du Commandant Dumortier**

**dans le cadre du séminaire  
« Europe »**

Directeur : Monsieur Chopin

Avril 2005

# **Sommaire**

## **Partenariat euro méditerranéen : Un processus en panne**

### **INTRODUCTION**

#### **PARTIE I**

##### **LE PROCESSUS DE BARCELONE**

*HISTORIQUE DES RELATIONS EURO MEDITERRANEENNES  
LE PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE  
LE PARTENARIAT ECONOMIQUE ET FINANCIER  
LE PARTENARIAT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN*

#### **PARTIE II**

##### **BILAN DE DIX ANS DE PARTENARIAT**

*ECHEC DU PREMIER VOLET  
MISE EN PLACE LABORIEUSE DU DEUXIEME ECONOMIQUE  
DES AVANCEES MODESTES SUR LE TROISIEME VOLET*

#### **PARTIE III**

##### **COMMENT RELANCER LE PARTENARIAT?**

*LA QUESTION DU CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN  
LA POLITIQUE DE VOISINAGE  
RELANCER LE DIALOGUE  
RELANCER LE DIALOGUE ET RENOVER LES INSTITUTIONS  
RENFORCER L'ECONOMIE ET L'INTEGRATION REGIONALE*

### **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

La région « Méditerranée » représente un enjeu majeur pour les pays européens. Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, la Méditerranée a été placée sous le contrôle des grandes puissances, française ou britannique. L'Algérie fut colonisée par la France, le Maroc et la Tunisie ont été placés sous protectorats, la Palestine, la Syrie, le Liban et l'Irak furent placés sous mandat. L'indépendance de ces Etats, marquant la fin du colonialisme, verra la coopération euro-méditerranéenne se substituer aux relations coloniales. L'aide de l'union Européenne aux pays tiers est inscrite dans le traité de Rome.

La médiocrité des performances économiques des pays ayant reçu d'importants flux d'aide remet en question l'assistance financière comme moteur de croissance. L'Union Européenne cherche alors à se doter d'une politique régionale globale plus cohérente. Au début des années quatre vingt dix, elle va développer une nouvelle forme de partenariat basée sur la conditionnalité de l'aide.

Profitant d'une phase de croissance économique favorable, encouragés par les avancées du processus de paix au Moyen Orient, les pays méditerranéens de l'Union Européenne vont élaborer un projet ambitieux qui se concrétisera par la déclaration de Barcelone.

La déclaration de Barcelone, ou autrement appelée partenariat euro-méditerranéen, se décline en trois volets : un volet politique et de sécurité, un volet économique et financier, et un volet dans le domaine social, culturel et humain. Ce partenariat, après l'optimisme des premières déclarations, a semble-t-il montré ses limites. Après avoir décrit le processus, un bilan des dix premières années sera dressé, ensuite nous nous interrogerons sur les moyens de relancer la dynamique de ce processus.

# **Partie I**

## **Le processus de Barcelone**

La conférence euro méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995 a marqué le point de départ du partenariat euro méditerranéen, aussi connu sous le nom de processus de Barcelone. Cette conférence prévoit un ensemble de relations politiques, économiques et sociales entre les quinze Etats membres et les douze nations de la rive sud de la méditerranée (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie).

Dans la déclaration de Barcelone, les 27 pays ont souligné l'importance stratégique de la Méditerranée et ont choisi de décliner les objectifs de ce partenariat en trois volets distincts : un partenariat politique et de sécurité, un partenariat économique et financier et un partenariat social, culturel et humain.

Cette initiative unique et ambitieuse a posé les fondements d'un nouvel ensemble régional qui traduit la volonté de ces nations de dépasser le niveau des relations bilatérales, pour une coopération globale et solidaire.

### **1. Les relations euro méditerranéennes**

Les relations entre les pays du bassin méditerranéen et ceux de l'Union européenne remontent aux origines même de la création de la CEE. Le traité de Rome, signé en 1957, prévoit de consacrer une aide aux pays tiers, notamment les anciennes colonies des Etats membres. Ainsi les relations commerciales bilatérales entre la France ou l'Italie et ses anciennes colonies ont fait l'objet de larges discussions au sein de l'union.

Les premiers accords d'association sont négociés dès 1969. Deux pays ont cherché à infléchir la politique européenne en Méditerranée : la France et l'Italie. La France souhaite conserver son influence dans la zone constituée par ses anciennes colonies et ainsi maintenir une position centrale sur la région. L'Italie, par sa position géographique, est sensible aux aspects sécuritaires comme à la concurrence agricole représentée par les pays de la rive sud.

Ces accords intéressent le Maroc et la Tunisie, ils concernent les produits industriels et certains produits agricoles. Par la suite d'autres engagements ont été conclus avec le Liban et l'Égypte. En fait, tous ces accords ne résultent pas d'une politique globale au sein de l'Union européenne ; il s'ensuit une multiplication des accords et l'image d'une grande confusion.

Ces relations, signées dans un contexte favorable de croissance économique, vont affronter les chocs pétroliers de 1973 et 1979. La guerre israélo-arabe d'octobre 1973 et les incidences sur la fourniture du pétrole aux pays industriels placent la Méditerranée au premier plan. La forte dépendance énergétique des pays européens<sup>1</sup> incite ces derniers à repenser leur politique de la région. L'objectif de cette nouvelle démarche était de développer la coopération technique au travers d'un programme d'investissement. C'est la première étape vers une politique globale plus cohérente, elle implique une renégociation des premiers accords.

La CEE a eu recours à certaines mesures protectionnistes, revenant sur ses engagements méditerranéens. Au bilan de ces quelques premières années de relations entre l'Europe et la Méditerranée, on peut constater un certain déséquilibre entre les échanges<sup>2</sup>. L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, ainsi que la politique agricole commune réduisent encore un peu plus les quelques avantages consentis par la CEE.

Dans les années quatre vingt dix, l'Europe revoit sa politique en faveur du bassin méditerranéen. La chute du mur de Berlin en 1990, la guerre du Golfe en 1991 sont autant de facteurs qui motivent cette décision. Pendant la période 1992-1996, le montant des aides est augmenté, celui-ci sera également majoré pour limiter les incidences de la guerre du Golfe sur les économies de la Jordanie, de la Turquie, d'Israël, ou encore dans les Territoires palestiniens. Cependant la situation dans les pays de la rive sud de la Méditerranée demeure préoccupante. La forte pression démographique, la faible croissance économique et l'augmentation de la dette extérieure génèrent dans ces pays une instabilité critique. L'écart entre les pays de la rive nord et ceux de la rive sud (le PIB par habitant est douze fois plus important en Europe communautaire que dans les pays du sud ou de l'est de la Méditerranée) inquiète l'Union européenne qui craint une potentielle fracture

---

<sup>1</sup> Quatre vingt pour cent du pétrole importé par l'Union européenne transite par la Méditerranée et emprunte le canal de Suez.

<sup>2</sup> En 1990 les pays méditerranéens représentent 3,8 % des échanges de la CEE, alors que la CEE représente un total de 48 % des échanges de ces pays méditerranéens.

humaine. L'importance des populations immigrées en Europe<sup>3</sup> et la succession de présidences favorables<sup>4</sup> aux questions méditerranéennes vont conduire à l'élaboration d'une nouvelle politique. Celle-ci se déclinera autour de trois volets distincts et interdépendants.

## **2. Le partenariat politique et de sécurité**

### **2.1 Développer l'Etat de droit et la démocratie**

Les participants à la conférence de Barcelone ont décidé de mettre en place un dialogue politique régulier, plus complet que celui mis en place lors des accords d'association. Un des premiers objectifs est la définition d'un espace commun de paix et de stabilité. Les parties s'engagent à agir conformément à la charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'à toute autre obligation résultant du droit international. Les pays déclarent également vouloir développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique, chacun pouvant élaborer librement son système politique, socioculturel, économique et judiciaire.

Un point est consacré aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales; il s'agit pour chacun de garantir l'exercice légitime de ses droits et libertés, notamment la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience ou encore de religion.

Ces accords envisagent de développer le dialogue entre les parties et de procéder à des échanges d'informations sur les questions intéressant les droits de l'homme, les libertés fondamentales ou le racisme. Il est souligné par ailleurs l'importance pour les pays de disposer d'une formation en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

### **2.2 Prôner la voix pacifique**

Sur un autre plan, les nations entendent respecter l'égalité de droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux principes de la charte des Nations Unies et aux normes du droit international. Cela inclut le respect de l'intégrité

---

<sup>3</sup> Annexe 1 : populations immigrées en Europe chiffres de l'institut des statistiques de la commission.

<sup>4</sup> Du 01/01/95 au 30/06/95 présidence française ; du 01/07/95 au 31/12/95 présidence espagnole ; du 01/01/96 au 30/06/95 présidence italienne.

territoriale des pays signataires. En outre, les parties déclarent vouloir s'abstenir de toute action d'ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire.

Dans le cadre de crises potentielles, les belligérants choisiront la voix pacifique; ils renoncent par conséquent à l'emploi de la force pour acquérir les territoires d'autrui. Ce point renforce encore le respect de la charte des Nations Unies qui prône l'exercice de la souveraineté par les seuls moyens légitimes.

### **2.3 Contribuer à la lutte anti-terroriste et œuvrer contre la prolifération des ADM**

Dans un autre registre de la sécurité, la déclaration de Barcelone aborde l'aspect de la coopération contre le terrorisme. Celle-ci passera par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels les pays ont souscrit. Cette coopération s'étend aux domaines de la lutte contre le crime organisé ainsi que le combat contre la drogue.

Promouvoir la sécurité régionale, c'est aussi œuvrer en faveur de la non prolifération nucléaire, chimique et bactériologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de traités et conventions de non prolifération, et d'accords de désarmements ou de limitation d'armements, tels que le TNP (Traité de Non Prolifération), la CWC (Chemical Weapons Conventions), la BWC (Biological Weapons Conventions), le CTBT (Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty).

S'agissant du Moyen-Orient, les parties s'attacheront à faire de cette région, une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et bactériologiques, ainsi que leurs vecteurs. Tout cela s'effectuera de façon globale et sous contrôle.

Ces mesures de confiance seront complétées par des mesures pratiques destinées à prévenir la prolifération des ADM (Armes de Destruction Massive), ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles. Par ailleurs, les capacités militaires des parties devront se limiter aux strictes capacités légitimes de défense, l'objectif étant d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité minimum de forces. Consolider la paix, c'est être capable d'adopter en commun les mesures de confiance et de sécurité qui permettront de mettre en œuvre un pacte de sécurité euro méditerranéen. Ce dernier objectif semble être un des points les plus importants du premier volet de la déclaration. Il fait suite à quelques avancées dans le processus de paix Israélo-palestinien. L'élément décisif qui a précédé les négociations de Barcelone fut le déblocage du processus de paix, ainsi que les avancées dans le domaine des mesures de confiance. Effectivement la

conclusion des accords d'Oslo et la conférence de Madrid ont largement contribué au succès de la déclaration de Barcelone.

Le suivi de ce partenariat prévoit des rendez vous récurrents, le premier étant fixé au premier trimestre 1996. Il doit permettre de dresser l'ensemble des actions qui traduiront les engagements venant d'être détaillés.

### **3. Partenariat économique et financier**

La construction d'une zone de prospérité partagée en Méditerranée passe nécessairement par un développement socio-économique durable et équilibré. Il doit également intégrer l'amélioration des conditions de vie des populations, l'augmentation du niveau d'emploi ainsi que la promotion de la coopération et l'intégration régionale.

Les participants se situant à des niveaux de développement très divers, l'instauration progressive d'une zone de libre échange, la mise en œuvre d'une coopération et d'une concertation économique, ainsi qu'une assistance financière substantielle de l'Union Européenne permettront à chacun d'atteindre les objectifs fixés.

#### **3.1. une zone de libre échange**

La zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires de L'Union Européenne. La zone de libre-échange couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC. L'année 2010 a été retenue comme objectif pour instaurer progressivement cette zone.

La mise en place de cette zone économique se fera graduellement. Dans un premier temps, les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de produits manufacturés seront progressivement éliminés. Dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties.

Pour faciliter la mise en place de la zone de libre-échange, l'Union Européenne et les pays partenaires méditerranéens ont défini quatre domaines prioritaires. Tout d'abord, ils adopteront des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de

protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle et de la concurrence. Ensuite, ils poursuivront et développeront des politiques fondées sur le marché et l'intégration de leurs économies. Ceci devra s'accompagner de mesures au plan social pour atténuer les conséquences négatives de ces ajustements, notamment sur les populations les plus démunies. Un autre axe d'effort sera l'ajustement et la modernisation des structures économiques et sociales. La priorité sera accordée à la promotion et au développement du secteur privé, le cadre institutionnel et réglementaire devant être réformé pour permettre une économie de marché. Un dernier point visera la promotion des mécanismes visant les transferts de technologie.

### **3.2. La coopération et la concertation économique**

La coopération sera développée dans un certain nombre de domaines. Un secteur clé est l'investissement et l'épargne privée. Le but étant pour les pays partenaires d'éliminer progressivement les obstacles aux investissements étrangers directs et de stimuler l'épargne interne. Selon la déclaration, l'instauration d'un environnement favorable aux investissements pourra conduire aux transferts des technologies et augmenter la production et les exportations. Le programme prévoit une vaste réflexion sur l'identification de ces obstacles à l'investissement ainsi que les moyens pour le favoriser. La coopération régionale est un autre domaine important, au même titre que la coopération industrielle et l'aide aux petites et moyennes entreprises. Les parties considèrent nécessaire l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux PME. Les Etats s'engagent également à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale, y compris dans le domaine de l'emploi.

Dans un autre registre, il importe de concilier le développement économique avec le respect de l'environnement. Les nations s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires destinées à atténuer les conséquences négatives d'un tel développement.

D'autres secteurs ont fait l'objet de discussions, notamment celui de la pêche et de l'aquaculture, avec la création d'instruments communs de gestion et conservation des ressources halieutiques. Des coopérations sont organisées pour approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques, un des objectifs étant de favoriser les interconnexions. Une même coopération est jugée nécessaire dans le secteur de l'alimentation des populations en eau. Une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question prioritaire pour tous les partenaires. Dans le secteur de

l'agriculture, la coopération sera axée sur l'aide technique et la formation, ainsi que le soutien des politiques afin d'encourager la diversification de la production, et la réduction de la dépendance alimentaire. En outre, une attention particulière sera portée pour protéger l'environnement et éradiquer les cultures illicites.

Pour accompagner ce développement et le rendre possible, un effort significatif doit être fait dans l'amélioration de l'infrastructure, du système de transport et des télécommunications. A cet effet un programme de priorités sera établi, il viendra compléter un dispositif qui encouragera la coopération entre les collectivités locales ainsi que des mesures en faveur de l'aménagement du territoire. Une autre condition essentielle de succès est la capacité de recherche scientifique et de développement. Il convient de renforcer ces aptitudes et de contribuer à la formation du personnel scientifique. Un soin particulier sera apporté à la promotion de projets conjoints de recherche à partir de la création de réseaux scientifiques.

### **3.3. La coopération financière**

Les participants reconnaissent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro méditerranéen nécessitera une augmentation de l'aide financière. Celle-ci doit permettre un développement durable ainsi que la mobilisation des acteurs économiques locaux. Le Conseil européen de Cannes a prévu pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4,685 milliards d'euros pour la seule période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires. A cela s'ajoute l'intervention de la Banque européenne d'investissement sous forme de prêts d'un montant similaire et les aides des Etats membres. La coopération financière sera gérée au travers d'une planification pluriannuelle, tenant compte des spécificités de chacun des Etats. Le dialogue sur la politique économique des pays partenaires semble indispensable pour garantir une coopération financière efficace.

Le succès de ce volet du partenariat euro méditerranéen est impératif. Les premières actions auront pour objectif d'harmoniser les procédures des organismes statistiques, afin de garantir la fiabilité des données, et l'élimination des obstacles à l'investissement. Les efforts porteront également sur les moyens de favoriser les associations des pays méditerranéens au traité sur la charte européenne de l'énergie. Un dialogue doit, par exemple, s'installer entre producteurs et consommateurs.

#### **4. Le partenariat dans le domaine social, culturel et humain**

Le troisième volet du partenariat a pour objet le développement des échanges de culture et de civilisations de part et d'autre de la Méditerranée. Ce partage est essentiel dans le rapprochement et la compréhension entre les peuples.

Ces échanges s'effectueront dans différents domaines. Le premier intéresse la religion ; le dialogue et le respect des cultures sont jugés nécessaires, tous s'accordent à dire que dans ce cadre les médias peuvent jouer un rôle important, en tant que source d'enrichissement. Un autre point développé concerne les ressources humaines, l'échange de jeunes semble un excellent moyen d'accroître les connaissances mutuelles. Dans ce but, il sera fait des efforts pour faciliter les démarches et les procédures administratives. Pour un développement durable, il faudra également encourager la participation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien être de la population.

Un autre défi social et humain est l'évolution démographique. Aujourd'hui il convient d'être particulièrement attentif à ce phénomène et appliquer les politiques appropriées pour accélérer le démarrage économique. Conscients de l'importance du rôle que jouent les migrations dans les relations des partenaires, les pays partenaires ont lancé une coopération pour réduire les pressions migratoires, au moyen, entre autres, de programmes de formation professionnelle et d'assistance à la création d'emploi. Dans le domaine de l'immigration clandestine, la coopération sera renforcée.

D'autres actions seront menées pour lutter efficacement contre le terrorisme, la criminalité internationale et la corruption, ainsi que contre le trafic de drogue.

Les premières actions conduites dans ce domaine auront pour cible la formation professionnelle, les technologies liées à l'éducation, les universités et les autres institutions d'enseignement supérieur et la recherche.

## **Partie II**

### **Bilan de dix ans de partenariat**

Ce partenariat se voulait ambitieux. Ce qui était nouveau, c'était l'interaction souhaitée entre les trois volets, c'est-à-dire enclencher une dynamique de paix par « la contamination positive »<sup>5</sup> entre le politique, l'économique et le social. En outre, l'interdépendance commerciale entre les Etats de la rive Sud devait éloigner les crises potentielles.

#### **1. Echec du premier volet**

Avant de faire le point sur l'avancée du processus de Barcelone, il semble important d'aborder un certain nombre de points qui ont eu des incidences considérables sur le partenariat. Les conflits entre les pays, la question de la démographie, ou la montée de l'islamisme sont autant d'obstacles difficiles à surmonter. Le conflit israélo-palestinien a eu des conséquences graves, comme le notait Alvaro de Vasconcelos : « La détérioration du défunt processus de paix, qui en réalité commença avec l'assassinat de Rabin par un extrémiste juif et l'avènement du gouvernement de Netanyahu, contamina de façon croissante le dialogue politique et de sécurité du partenariat euro-méditerranéen. »<sup>6</sup>

##### **1.1. Des conflits bloquent les évolutions**

La Méditerranée est une zone riche d'histoire où le passé pèse lourd. Aujourd'hui, de nombreuses tensions perdurent. C'est le cas entre le Maroc et l'Espagne avec les deux enclaves espagnoles en terre maghrébine, Ceuta et Melilla. On se souvient en 2002 des manœuvres militaires marocaines sur l'île de Persil, qui avaient mobilisé l'opinion.

La question du Sahara occidental mine les relations entre l'Algérie et le Maroc. En l'absence d'un règlement définitif de ce problème, il semble illusoire d'envisager des

---

<sup>5</sup> Question internationales n°10 : Le partenariat euro-méditerranéen : une entreprise inachevée (Dorothee Schmid)

<sup>6</sup> The future of EMP security cooperation, (ed Carlo Masala)

accords entre ces deux pays. Aujourd'hui les frontières entre le Maroc et l'Algérie sont presque fermées, il n'y a d'ailleurs pas de liaison aérienne entre les deux Etats.

D'autres crises ne sont toujours pas résolues; c'est le cas du contentieux qui oppose la Grèce et la Turquie, notamment autour de la question de la délimitation des eaux territoriales, ou encore l'occupation du nord de Chypre par les troupes turques.

Après l'optimisme généré par les accords d'Oslo et le déblocage du processus de pays israélo-palestinien, le partenariat euro méditerranéen va devoir affronter les dégradations incessantes de la situation en Palestine. Ce dossier avait été exclu du processus de paix. La démarche est-elle cohérente ? Il s'agit pour le moins d'imposer l'admission d'Israël, sans réellement régler ce contentieux régional. L'importance de ce premier volet, sans avoir été sous-estimée, a largement gêné l'avancée des deux autres volets.

## **1.2. La question de la démographie**

Les questions de démographie constituent un enjeu majeur pour le devenir de la zone euro méditerranée. Le décalage entre le nord et le sud continue d'être important. L'évolution démographique des pays de la zone sud présente de nombreuses incertitudes même si la fécondité a légèrement baissé. Les experts estiment l'accroissement de la population du sud à environ cinq millions<sup>7</sup> par an. La population de ces pays est jeune, la pauvreté relative dans laquelle elle évolue amène deux commentaires : d'une part ils ont une propension à immigrer, pour les plus qualifiés d'entre eux, ce qui appauvrit encore davantage les pays de départ; d'autre part en l'absence d'une croissance économique rapide, ces nations n'auront pas créé de richesses suffisantes pour assumer leurs populations lorsque le problème du vieillissement surviendra. En outre, cet accroissement de la population s'accompagne d'une large urbanisation. A la différence de l'Europe qui avait été confrontée à ce phénomène, pour les pays de la rive sud cette migration s'accompagne d'un éclatement des structures familiales et d'une paupérisation dans les bidonvilles.

Le déséquilibre entre le nord et le sud attire les migrants. Pourtant l'immigration est un leurre ; pour l'Europe, la baisse démographique actuelle n'engendre aucun besoin de main d'œuvre des pays du Sud. Les affrontements dans les territoires occupés, comme les

---

<sup>7</sup> Annexe 2 : population, taux de croissance démographique, taux de fécondité des pays de la Méditerranée.

attentats du 11 septembre 2001 ont compliqué un peu plus l'intégration de ces populations dans les pays du Nord.

### **1.3. Des réalisations en deçà des objectifs**

Un des objectifs du premier volet de ce partenariat était le système de sécurité collective; ce point n'a jamais pu être activé faute d'un consensus minimal sur une définition de la sécurité régionale. Pourtant les hauts fonctionnaires responsables du dialogue politique et de sécurité se sont réunis au moins quatre fois par an depuis 1995. Un certain nombre d'avancées ont pu néanmoins être constatées, comme l'élaboration d'un réseau d'instituts de politique étrangère (EuroMeSCo), mais aussi l'échange d'informations, de coopérations sur les droits de l'homme, le désarmement, les droits en matière humanitaire. Les études ont également porté sur la rédaction d'un instrument pour la mise en œuvre de l'engagement de la déclaration de Barcelone. L'objectif à terme est la création d'un espace de paix et de stabilité. Cet instrument est intitulé Charte euro méditerranéenne pour la paix et la stabilité. Les tensions israélo-arabes de 2001 ont bloqué les négociations de ce texte. Les ministres ont décidé de repousser l'adoption de cette charte lorsque la situation politique le permettra.

Les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de ce premier volet sont sérieuses. Les trois parties complémentaires de ce volet « sécurité » : dialogue politique aux niveaux bilatéral et régional, mesures de partenariat et la Charte pour la paix et la stabilité, ne progressent pas. Pourtant l'une des réalisations majeures du partenariat euro méditerranéen a été la poursuite du dialogue politique dans le cadre du processus de Barcelone, alors même que le processus de paix au Proche-Orient était dans l'impasse. Le partenariat demeure l'unique enceinte politique multilatérale dans laquelle les représentants de la Syrie et du Liban participent à des discussions avec leurs homologues israéliens.

## **2. Une mise en place laborieuse du deuxième volet**

### **2.1. Les obstacles structurels au développement**

En octobre 2003, le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a rendu ses conclusions sur le développement dans le monde arabe. Les conclusions font état d'obstacles structurels au développement. Dans cette région, les niveaux de liberté et d'émancipation des femmes sont les plus bas au monde, le taux d'analphabétisme et les carences du système éducatif sont parmi les plus importants. Le PNUD a établi un indicateur qui intègre les différents aspects politiques, la liberté de la presse ou encore les libertés civiles... ; à partir de ces critères le monde arabe vient en dernière place.

Aujourd'hui cette situation dissuade les investisseurs. Dans de nombreux pays de la rive sud les règles de droit sont mal définies. C'est le cas du secteur bancaire par exemple, où le droit des sociétés et le droit des propriétés sont peu clairs. De plus les institutions sont peu performantes; dans les sociétés de la rive sud certains emplois sont largement encadrés par le politique. Ce dernier reste très frileux quant aux réformes qu'il conviendrait d'engager.

Un autre paramètre important est la montée de l'islamisme et du terrorisme. A chaque fois le processus démocratique et réformateur a dû être stoppé. Ce comportement s'explique par la volonté d'afficher une résistance nationale et identitaire contre l'impérialisme. Les pays investis dans le processus de Barcelone sont considérés par les islamistes comme des régimes qui ont abandonnés leurs religions et qui sont compromis avec l'occident. Ils font alors l'objet d'attaques<sup>8</sup> visant à anéantir les efforts de ces pays dans le choix du libéralisme.

## **2.2. Des accords d'association longs à ratifier**

Pour prétendre rivaliser avec les autres grandes régions économiques du monde, l'Europe a décidé d'élargir sa zone de proximité à la Méditerranée. La zone de libre échange qui a été dessinée lors du processus de Barcelone prévoit dans un premier temps un renforcement des relations bilatérales, puis le développement et l'encouragement des relations transversales. (Sud-Sud) L'objectif est que d'ici 2010, la zone de libre échange voie le jour.

Les accords d'association sont des accords de libre-échange qui engagent l'Union européenne avec chacun des partenaires. Chaque contrat est différent, même si certaines

---

<sup>8</sup> La Tunisie avec l'attentat de Djerba le 11 avril 2003, le Maroc avec les attentats de Casablanca le 13 mai 2003.

dispositions sont communes. Les premiers accords d'associations sont signés avec les deux principaux partenaires méditerranéens de l'Union européenne, la Tunisie et Israël, dès 1995. Ces deux Etats absorbent 50% des exportations de l'Union européenne destinées au bassin méditerranéen. En 1995, le Maroc fait de même, puis vient le tour en 1996 de l'Autorité palestinienne. La ratification de ces accords prendra encore quelques années puisqu'il faudra, par exemple, attendre mars 2000 pour qu'ils entrent en vigueur au Maroc. Le dernier pays à avoir signé ces accords d'association est la Syrie. Cet état a débuté les négociations en 1998, pour conclure un accord en 2003. Aujourd'hui tous les accords signés ne sont pas encore entrés en vigueur<sup>9</sup>. Pour qu'ils le soient, ces accords doivent être ratifiés par le parlement européen et les parlements des quinze Etats membres, ainsi que le parlement du pays partenaire.

Chypre et Malte d'une part, et la Turquie d'autre part, ont des relations différentes avec l'Union européenne, les deux premiers ayant adhéré à l'Union, le dernier profitant d'une stratégie de pré accession avec des facilités financières adaptées. Aujourd'hui, l'objectif de l'instauration de la zone de libre échange pour 2010 semble difficile à tenir, le retard pris ne permettant pas d'envisager raisonnablement un résultat avant 2015 ou 2020.

### **2.3. L'intégration régionale lente à se mettre en place**

L'intégration régionale est l'objectif principal de ce deuxième volet. Pour qu'elle puisse voir le jour, il est indispensable que les premiers ajustements structurels soient mis en œuvre. Au niveau budgétaire, la réduction des recettes douanières pose un problème majeur à certains pays méditerranéens. C'est ainsi pour la Tunisie, dont le cas va être détaillé.

L'Union européenne est le partenaire principal de la Tunisie. 80% de ses exportations et 75% de ses importations se font avec l'UE. Dans le secteur du tourisme, les européens représentent 90% des clients. L'accord d'association signé entre la Tunisie et l'UE en juillet 1995 est entré en vigueur en mars 1998. Cependant, cet Etat a anticipé le démantèlement tarifaire dès 1996. Cette perte de revenu est en partie compensée par l'aide prévue au titre des programmes MEDA. La Tunisie et le Maroc, deux pays favorables aux accords, sont les principaux bénéficiaires de l'aide. Pour la période 1995-2001, dans le cadre de « MEDA bilatéral », 916,6 millions d'euros ont été engagés au profit du Maroc et

---

<sup>9</sup> Un tableau chronologique reprends en détail l'ensemble des négociations et ratifications de ces accords : annexe 2.

593,7 millions d'euros au profit de la Tunisie sur les 4,119 milliards d'euros de ce programme<sup>10</sup>. En dépit de cette aide, la perte des recettes douanières<sup>11</sup> menace fortement l'équilibre budgétaire de l'Etat. Ce déficit est reporté sur les consommateurs par le biais de la TVA. L'Etat déjà fortement endetté a dû réduire ses dépenses sociales au détriment de l'emploi, de la santé et de l'enseignement. Il semble acquis que ces difficultés financières pèseront lourdement au cours des prochaines années, au risque de provoquer l'effondrement de ces économies. L'ensemble de ces éléments explique en grande partie les réticences d'un certain nombre d'Etats à se lancer plus avant dans les réformes.

Pour les pays les plus avancés le défi est important. L'effort d'ajustement structurel, la réforme du secteur public et l'encouragement de l'entreprise privée mobilisent beaucoup d'énergie.

Les fonds alloués au développement régional ne représentent en 2003 que 20% des capitaux. Le soutien budgétaire direct en faveur de l'ajustement structurel, lui, a mobilisé environ 15% de l'enveloppe. La coopération économique en vue de créer un environnement favorable au développement du secteur privé a reçu 30% des engagements. Un effort identique a été consacré pour atténuer les effets négatifs à court terme de la transition économique, par exemple sous forme de fonds sociaux. Les principaux programmes régionaux ont concerné l'eau, la création de réseaux, l'énergie, ou encore l'interconnexion des infrastructures.

Les résultats de ce deuxième volet sont, semble-t-il, en deçà des objectifs. En 2000, le commerce intra régional ne représentait que 5% du volume d'échanges des douze partenaires méditerranéens<sup>12</sup>. Les pays partenaires méditerranéens souffrent d'un déficit d'attractivité. Rapporté à la taille de leur économie, le stock d'investissements directs étrangers (IDE) apparaît inférieur à celui des autres zones émergentes<sup>13</sup>. Ce sous développement des échanges Sud-Sud s'explique comme on vient de le voir, par le retard pris pour la mise en place des mesures structurelles, ou encore par les résistances internes aux réformes. Mais il trouve également sa justification dans la trop faible complémentarité des économies, la carence des réseaux de transport ou les conflits régionaux non encore

---

<sup>10</sup>Notes d'information Euromed Juin 2002 Le partenariat euro méditerranéen et les activités régionales MEDA page 12.

<sup>11</sup> Taxes commerciales en pourcentage de l'ensemble des recettes fiscales 1995-1998 (source : rapport Femise 2000) : Liban 45,6 ; Jordanie 24,9 ; Tunisie 13,9.

<sup>12</sup> Publication de la commission : le processus de Barcelone cinq ans après 1995-2000 page 11.

<sup>13</sup> Publication de la DREE, dossier de mai 2004 l'espace économique euro méditerranéen : stocks IDE/PIB par zone en 2000 : Amérique Latine 45% ; Asie du sud-est 38% ; Euromed 18%, ce qui représente 1% des IDE au niveau mondial

résolus<sup>14</sup>. Vaincre l'ensemble de ces obstacles n'est pas simple, pourtant une initiative mérite d'être soulignée; il s'agit du processus d'Agadir, initié en 2001 et contractualisé en février 2004. Cet accord conclut une zone de libre échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. Cette initiative est particulièrement intéressante, car elle réunit des pays du Maghreb et du Machrek. L'UE s'est engagée à appuyer cette démarche; elle a décidé de consacrer une enveloppe de quatre millions d'euros, afin notamment de créer un pool d'assistance technique. Aujourd'hui, les partenaires de cette initiative forment une chaîne discontinuée, ce qui restreint considérablement l'efficacité de cet accord.

#### 2.4. **La mise en place de l'aide au développement a longtemps décrédibilisé le partenariat**

On peut observer trois phases dans la gestion de l'aide : la fin des empires coloniaux, l'affirmation d'un modèle original des relations Nord-Sud et la volonté d'apporter un instrument de régulation et de maîtrise de la mondialisation. La médiocrité des performances économiques des pays ayant reçu d'importants flux d'aide remet en question l'assistance financière comme moteur de croissance. Dès 1990, l'UE va développer une autre forme de partenariat et adopter une politique de co-régionalisme libre-échangiste, puis affirmer une nouvelle conditionnalité politique, le développement durable, les principes fondamentaux des droits de l'homme et de la démocratie. L'UE, selon le commissaire européen chargé du commerce, veut apparaître comme « l'instrument de régulation et de maîtrise de la mondialisation ». Le processus de Barcelone marque un tournant dans la politique de l'aide au développement de l'UE. Cependant l'impact du fournisseur le plus généreux reste en deçà de son potentiel. L'aide européenne souffre d'une lenteur excessive dans sa mise en œuvre et d'une faiblesse dans l'établissement des priorités et des stratégies.

Plus de cinq ans après la signature des accords de partenariat, le bilan n'est pas satisfaisant. MEDA I qui portait sur la période 1995-1999 révèle plusieurs difficultés sérieuses. Seulement 26% des fonds engagés ont été payés. Ce qui peut s'expliquer par des moyens disponibles insuffisants. La banque mondiale consacre 9 agents pour gérer 10 millions d'euros, quand la commission n'en dispose que de 3. La commission évalue son déficit à environ 1300 fonctionnaires. Ce manque a conduit la commission à déléguer la

---

<sup>14</sup> Lire 1-1 des conflits bloquent les évolutions P12 du document.

gestion de programmes (sans cadre clair et cohérent) à des bureaux d'assistance technique (BAT). La multiplicité des bureaux extérieurs à la commission n'a pas permis un contrôle rigoureux des fonds ni une réelle capacité de décision de la commission. De ce fait, des procédures ont été instaurées pour restaurer le pouvoir de décision de la commission, ce qui a paralysé les BAT et généré un surcoût très important.

Au-delà de ce manque d'efficacité, des causes plus profondes expliquent les lourdeurs administratives dont a été victime la commission lors de MEDA I. Dans le passé la commission n'avait pas su définir de véritable stratégie, ce qui l'incitait à répondre aux différentes sollicitations dont elle faisait l'objet. Certains observateurs qualifiaient la politique de l'UE « d'un agglomérat de projets hétéroclites ». L'absence de ligne d'action déterminée a conduit à multiplier les instruments, les bases juridiques et les lignes budgétaires. (70 lignes budgétaires et environ 87 règlements ont été longtemps consacrés à la politique de coopération au développement)

Cristopher Patten, Commissaire aux relations extérieures, écrivait au parlement: « En dépit d'améliorations récentes, la faiblesse de nos structures actuelles sont bien connues et elles ont des conséquences particulièrement dommageables pour l'image de l'Union sur le plan international. La mise à disposition effective de l'assistance est une condition cruciale pour la crédibilité de notre politique étrangère et de sécurité commune »<sup>15</sup>. La réforme de l'aide au développement a été amorcée en 2001 ; elle repose sur un renforcement de la programmation de l'aide et une simplification des instruments. Le nouveau système vise à le rendre pluriannuel et à intégrer les instruments de l'aide extérieure aux autres actions communautaires extérieures, PESC et commerce.

Les efforts de la commission ont ramené le nombre de procédures de passations de marchés de plus de 80 à 8. L'Office de coopération EuropeAid a accéléré la mise en place des procédures contractuelles simplifiées et harmonisées.

Longtemps décriée et à l'origine de résistances et de retards dans la mise en œuvre des réformes, l'aide au développement se situe aujourd'hui à un niveau très satisfaisant. Le ratio paiements/engagements s'établit à 112% en 2004. (Environ 90% en 2003 et en 2002, 68% en 2001 et en 2000)<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> Lettre adressée le 30 mars 2000 aux commissions du parlement européen.

<sup>16</sup> Communication de la Commission Européenne : AIDCO B-Bilan de l'exécution 2004 pour la Méditerranée janvier 2005.

## **2.5. Un volet déséquilibré à l'avantage de l'Union européenne**

Les pays de la rive sud de la Méditerranée sont le troisième partenaire commercial de l'UE. Ils exportent 27% des besoins d'énergie de l'UE. L'Europe représente 75% des échanges du Maghreb. Si les échanges ont progressé en volume, il n'en demeure pas moins qu'ils sont déséquilibrés à l'avantage de l'Union européenne.

Les produits agricoles, par exemple, restent soumis aux barrières tarifaires mises en place lors de la Politique Agricole Commune. Un article prévoit pourtant la diversification des productions et la modernisation du secteur. Comment envisager une zone de libre échange en y excluant les produits agricoles. Aujourd'hui l'Europe fournit aux pays méditerranéens 40% de leurs importations agricoles et absorbent plus de 50% des exportations de ces mêmes pays. Cependant cela ne représente pour l'UE que 8% de ses importations agricoles extra communautaires.

Les accords bilatéraux mis en places montrent ces inégalités. C'est le cas de la Tunisie qui voit reconduites les mesures de protectionnisme antérieures. Les produits textiles et agro-alimentaires restent soumis à des restrictions tarifaires et quantitatives. Pourtant, cette production représente environ 50% des exportations de la Tunisie. Les produits agricoles ne bénéficient pas des avantages à l'exportation prévus pour les produits industriels, seule exception notable, les produits de la pêche qui bénéficient d'une franchise totale sans limitation quantitative.

Les aménagements principaux concernent les produits importés par la Tunisie en provenance d'Europe. L'accord prévoit en effet un démantèlement total et immédiat des protections douanières des biens non concurrentiels (autres que ceux produits localement). Un délai de douze mois était donné pour le démantèlement des barrières tarifaires des produits concurrentiels. Ces protections sont également progressivement abaissées concernant les importations de matières premières et les produits semi-finis. En définitive, 60% des productions tunisiennes ont perdu toute protection en cinq ans.

Cette situation semble devoir encore perdurer longtemps, avec l'entrée dans l'UE des pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Ceux-ci ont des agricultures assez similaires à celles des pays sud méditerranéens. Ce secteur se caractérise en effet par le grand nombre d'actifs qui y travaillent, ainsi que par l'archaïsme relatif des structures de production. Ces pays ont par ailleurs pris de l'importance dans les exportations de produits agricoles. Alors que la concurrence entre les exportations de produits en provenance des

PECO et ceux des pays de la rive sud de la Méditerranée tend à se réduire, elle s'intensifie sur les marchés à destination de l'Union européenne.

En résumé, l'Union Européenne a ouvert les marchés des pays partenaires de la rive sud, mais elle a également éliminé le système de protection sans contrepartie tarifaire. Il paraît acquis que la zone de libre échange aura des conséquences néfastes sur les économies de cette région.

### **3. Des avancées modestes du partenariat social, culturel et humain**

Ce troisième volet est resté assez vague et les objectifs n'ont pas été clairement définis; aussi ce volet du partenariat n'a pas fait l'objet de priorité particulière. Celui-ci s'est trouvé limité par la faiblesse des crédits alloués, comme à la dispersion des acteurs. La commission a donc cherché à introduire dans chacun de ses programmes et projets de portée régionale, une dimension sociale culturelle ou humaine. Il est donc évalué la portée relative de chaque action dans chacun de ces secteurs.

Trois programmes spécifiques ont cependant vu le jour. Il s'agit d'Euromed Héritage, Euromed Audiovisuel et Euromed Jeunesse, une fondation euro méditerranéenne pour la culture représentant un projet d'ensemble.

#### **3.1. Euromed Héritage**

Ce programme a vu le jour dès 1997. Lors de la conférence ministérielle de Bologne sur le patrimoine culturel euro méditerranéen, les ministres ont établi que le patrimoine était un champ d'action prioritaire. Préserver et promouvoir la richesse de cet héritage aura un impact sur le tourisme culturel, ainsi que sur l'emploi. Ce programme a été doté d'un budget de 17,2 millions d'euros pour la période 1997-2001 et d'une enveloppe de 30 millions d'euros pour la période 2001-2008<sup>17</sup>.

Quatre axes d'efforts ont été dégagés. Le premier vise à mettre en valeur le patrimoine par des coopérations entre les sites historiques et les institutions culturelles, et par l'élaboration d'un inventaire ; le second s'intéresse au soutien de la politique du patrimoine, grâce à des échanges d'expériences et à l'assistance technique ; le troisième domaine concerne la connaissance du patrimoine par des programmes d'information. Enfin

---

<sup>17</sup> Annexe 4 quelques projets Euromed Héritage I et II, Euromed audiovisuel.

le dernier point couvre la formation de compétences relatives au patrimoine et aux activités culturelles.

### **3.2. Euromed Audiovisuel**

Ce programme se situe dans le cadre des actions de portée régionale en faveur de la coopération audiovisuelle euro méditerranéenne. Il concrétise les conclusions de la conférence de Salonique de novembre 1997. Les objectifs d'Euromed Audiovisuel sont la coopération accrue entre les opérateurs européens et méditerranéens, ceci dans le secteur de la télévision et du cinéma.

Les projets viseront à développer le secteur audiovisuel de la rive sud, ainsi que le transfert de technologie et compétence. Dans un second temps, il semble nécessaire de promouvoir le patrimoine audiovisuel de la région, tout comme il faudra encourager la promotion et la distribution de films de l'Union européenne et des partenaires méditerranéens.

Le budget alloué pour ce programme atteint 20 millions d'euros pour la période 2000-2004 ;

### **3.3. Euromed Jeunesse**

La déclaration de Barcelone avait souligné l'importance des jeunes dans la réussite du processus. Il a donc été envisagé de développer un programme d'échange de jeunes ; ce programme d'action jeunesse a été adopté fin 1998. Trois axes ont été identifiés, les échanges de jeunes, la formation des travailleurs socio-éducatifs et les services volontaires.

Ce projet a été doté de 10 millions d'euros en phase I et de 14 millions en phase II. Aujourd'hui les projets de part et d'autre de la Méditerranée affluent, cependant, tous les partenaires de la rive sud regrettent les problèmes de visas trop récurrents malgré le label de projet communautaire. La commission a demandé officiellement aux Etats membres de réfléchir à ce problème, et de trouver au plus vite les solutions pour y remédier.

### **3.4. La fondation euro méditerranéenne pour la culture**

La fondation euro méditerranéenne « Anna Lindh » pour le dialogue entre les cultures porte le nom de l'ancienne ministre suédoise des affaires étrangères. Son siège se situe au sein de la bibliothèque d'Alexandrie en Egypte. Sa création a été décidée et actée

lors de la cinquième conférence euro méditerranéenne des ministres des affaires étrangères<sup>18</sup>.

La fondation a été créée dans le but de promouvoir le dialogue entre les cultures et clarifier le processus de Barcelone grâce à des échanges dans les domaines intellectuel, culturel et de la société civile. Le budget de la fondation provient en grande partie des fonds prélevés sur MEDA ; cette enveloppe initiale représentait cinq millions d'euros. Cette structure est organisée sous la forme d'un ensemble de réseaux organisés autour d'un cadre administratif des plus souple, ceci dans le but de faciliter le dialogue et les rencontres diplomatiques et culturelles.

Dans ce volet comme dans les deux autres, « la mécanique communautaire » a tardé à se mettre en route. La faiblesse des crédits consacrés à ce volet tend à démontrer qu'il est le parent pauvre de ce partenariat. Pourtant ce volet est fondamental : corriger les images et représentations négatives de l'autre représente un enjeu de taille. En effet, aujourd'hui la Méditerranée est la frontière de deux mondes encore trop inégaux. Le PIB par habitant de la rive nord est dix fois supérieur à celui de la rive sud. Le partenariat euro méditerranéen pour les volets politiques et économiques est aujourd'hui dans une situation délicate, ce qui devrait pénaliser encore un peu plus ce volet culturel.

---

<sup>18</sup> Conférence de Valence les 22 et 23 avril 2002.

## **Partie III**

### **Comment relancer le partenariat**

Ce bilan est sombre, le partenariat est loin d'avoir tenu ses objectifs. L'enjeu commercial des pays du sud et de l'est de la Méditerranée a diminué ces trois dernières années; ces pays absorbent moins de 7% des exportations européennes hors UE (ce qui représente la moitié des exportations en direction des anciens PECO). Dans un même temps, la zone a accru sa dépendance envers l'UE, puisque plus de 53% de ses exportations et 46% de ses importations sont réalisées avec elle. Aussi la tentation du repli parcourt l'Europe et chaque pays, à un moment où les difficultés économiques se font pressantes. Cependant la Méditerranée et le Moyen Orient pèsent sur nos sociétés. Leur proximité avec l'UE, les implications du processus de paix israélo palestinien, mais aussi le rôle des hydrocarbures dans nos économies ne nous permettent pas de rester en dehors des problèmes spécifiques de cette région.

L'ambassadeur Amre Moussa, secrétaire général de la Ligue arabe, souhaitant un engagement plus important de l'Europe disait : « Le rôle des européens dans la paix n'est pas celui du curieux et du généreux, mais celui du concerné et du menacé par les conséquences de la détérioration de la situation dans cette région. »<sup>19</sup>

A l'aube du dixième anniversaire du processus de Barcelone, il semble donc indispensable d'insuffler un nouvel élan au partenariat. La mise en œuvre de la nouvelle politique de voisinage, le renforcement du dialogue, ou une plus grande intégration régionale sont autant de défi qu'il faudra désormais relever.

#### **1. La question du conflit Israélo-palestinien**

Le conflit Israélo-palestinien, comme nous avons pu le voir, a largement handicapé le processus de Barcelone. Ce partenariat était né de l'optimisme lié aux accords d'Oslo. Aujourd'hui il semblerait impossible d'imaginer de négocier un accord de cette portée. « Barcelone » prétendait pouvoir dissocier les négociations de paix du partenariat euro-méditerranéen. Les événements de ces dernières années (les attentats du 11 septembre 2001, la seconde Intifada, la guerre en Irak) nous prouvent qu'il sera difficile de rester en

---

<sup>19</sup> Les relations euro-arabes, Défense nationale août-septembre 2002, P.50

dehors de ces crises. L'amalgame qui peut être fait entre les actes terroristes d'Al Qaïda et les attaques suicides contre l'Etat d'Israël dégrade l'image des palestiniens. Le risque le plus sérieux est de se trouver à terme à un point de rupture politique entre le monde musulman et le monde occidental.

Le rôle joué par les pays européens n'a pas toujours été clair et les reproches se font entendre par les deux parties. Les pays Arabes reprochent à l'Europe, si chèrement attachée au respect du droit en général et des droits de l'homme en particulier, de ne pas avoir arrêté sa coopération économique avec Israël. A l'opposé, il est établi par exemple que l'Union Européenne a financé la réalisation et la publication des manuels scolaires distribués aux enfants palestiniens. Elle l'a fait sans exercer aucun contrôle ; dans ces manuels, l'existence d'Israël est niée, le djihad « contre les juifs et les autres infidèles » est présenté comme le « devoir de chaque musulman », et les kamikazes comme « les personnes les plus honorées, après les prophètes ».

Dans un autre registre, Israël a accusé l'Europe de financer la guerre terroriste qui est menée contre elle. La commission Européenne a conduit une enquête. Ilka Schröder<sup>20</sup>, s'adressant aux présidents du groupe de travail du parlement européen concernant l'aide accordée par l'UE aux Territoires Palestiniens, écrivait : « Il est un fait établi que le financement de l'Union Européenne pour l'Autorité Palestinienne a été détourné. Il est également bien connu que l'Autorité Palestinienne a financé une guerre terroriste antisémite meurtrière contre Israël. »

Antoine Sfeir<sup>21</sup> met en garde « A l'heure où la menace terroriste islamiste contre l'Europe se précise, il est urgent de prendre toute la mesure de l'un de ses ressorts essentiels, la propagation de la haine à l'école ». Il apparaît dès lors indispensable que l'UE s'engage davantage dans le processus de paix au Moyen-Orient, mais il lui faudra aussi rappeler ses buts en matière sociale et de droits de l'homme.

## **2. La politique de voisinage**

Avec l'élargissement de mai 2004<sup>22</sup>, l'Union Européenne a redessiné ses frontières extérieures. L'intégration des dix derniers membres à l'est constitue un point d'inquiétude pour les pays du Sud. Cette ouverture de l'Union européenne à quelque dix nouveaux

---

<sup>20</sup> Lettre ouverte adressée par la députée Européenne le 19 février 2004 au Parlement Européen.

<sup>21</sup> Antoine Sfeir est le Directeur de la revue des Cahiers de l'Orient.

<sup>22</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 2004, la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque, la Slovaquie, Chypre, Malte, la Slovénie ont rejoint l'UE.

membres est une première depuis la création de la CEE en 1957. La mise à niveau de ces dix pays nécessitera des efforts financiers importants. Le président de la république française, monsieur Jacques Chirac, lors du sommet de Tunis de 2003, se voulait rassurant et déclarait<sup>23</sup> : « je ne vous cache pas que les pays de l'Est, ou plutôt tournés vers l'est, souhaitent qu'on développe fortement la coopération et les aides financières pour l'est, les pays du sud défendant naturellement le sud. Cela a été un grand débat ... Nous nous sommes battus et la décision finale de l'Union Européenne a été 50/50, 50% à l'est et 50% au sud. » Pour de nombreux pays, l'élargissement doit offrir à la Méditerranée une nouvelle opportunité. Les pays du sud auront accès à un marché élargi comptant une population totale de plus de 450 millions d'habitants et un PIB d'environ 10 000 milliards d'euros. En outre, l'adhésion de Chypre et de Malte tout comme la perspective d'intégration de la Turquie pourraient à terme entraîner un regain d'intérêt de l'Europe pour la zone Méditerranée.

Pour que les pays du sud ne perçoivent pas l'Europe comme un ensemble replié sur lui-même, elle doit consentir aux pays partenaires toutes les aides nécessaires et leur permettre d'intégrer pleinement le marché unique. Pour cela, elle a imaginé une nouvelle politique de voisinage. Dès 2003, dans un document<sup>24</sup> publié par la Commission européenne, l'UE ouvrait un vaste chantier dans le domaine de ses relations extérieures. C'est en effet une occasion unique qui lui est offerte de rénover une politique de voisinage vis-à-vis de nos partenaires à l'Est comme au Sud. L'Europe propose de s'engager vers des objectifs plus ambitieux qu'auparavant. Il s'agit, à partir du processus de Barcelone, de permettre une association plus étroite à tous les domaines de la politique européenne, y compris une participation au marché intérieur de l'Union Européenne.

La méthode consiste à définir, avec les pays intéressés, une liste de tâches à accomplir dont la réalisation les rapprochera de l'Union européenne. Les plans d'action s'appuieront sur un socle commun mais l'approche pourra être différenciée. Ceci pourra tenir compte de l'engagement relatif des Nations et permettre une coopération renforcée pour les pays les plus avancés. Une relance possible du partenariat résiderait, par exemple, dans l'intégration plus forte de trois pays du Maghreb. C'est une des propositions que la France a mise en évidence lors du sommet de Marseille de 2002. La mise en œuvre d'une

---

<sup>23</sup> Rencontre du Président Chirac avec les élèves du lycée Pierre Mendès France de Tunis, le 05/12/2003.

<sup>24</sup> « L'Europe élargie-voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud » communication du 11 mars 2003.

telle politique imposera la signature de nouveaux accords. Quelques pays ont manifesté leur intérêt, notamment la Tunisie et le Maroc.

Pour de nombreux acteurs du processus de Barcelone, cette politique de voisinage menace l'avenir du partenariat Euro Méditerranée ; pour d'autres le partenariat devrait pouvoir garantir la mise en œuvre de cette politique dans la région Sud. Aujourd'hui le partenariat gère les relations bilatérales avec les différents pays, il dispose également d'une expérience intéressante dans les relations multilatérales. Cet acquis en la matière devrait s'avérer plus qu'indispensable pour asseoir cette nouvelle politique de voisinage. Néanmoins, la lourdeur administrative qui a longtemps handicapé le processus, tout comme le dialogue Euro Méditerranée, devront être rénovés.

### **3. Relancer le dialogue et rénover les institutions**

Le processus de Barcelone repose sur un ensemble d'institutions destiné à encadrer un dispositif bilatéral et un dispositif multilatéral.

Le dispositif bilatéral repose sur les accords d'association passés entre l'Union Européenne et les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est. Un conseil d'association se réunit chaque année, il comprend les pays de l'UE et le ministre des affaires étrangères concerné ; c'est ce conseil qui détient le pouvoir de décision. Il est aidé dans sa tâche d'un comité d'associations. Les fonctionnaires qui le composent sont chargés du suivi et de la préparation des travaux du conseil.

Le dispositif multilatéral comporte trois éléments : une réunion des ministres des affaires étrangères qui a lieu environ une fois par an, des réunions ministérielles trimestrielles destinées à la mise en place des différents programmes de portée régionale, et un comité Euromed réunissant les 27 pays du partenariat et dont la fonction est d'assurer le suivi du processus au niveau des hauts fonctionnaires.

Le processus de Barcelone voit ainsi se superposer deux structures, donc deux cadres institutionnels, l'un bilatéral, l'autre régional, ce qui rend le dispositif mis en place trop complexe. Aussi quelques initiatives ont réapparu comme le dialogue cinq plus cinq ou encore le forum<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Le forum a été créé sur l'initiative de l'Égypte, il concerne le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la France, Malte, la Grèce, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et la Turquie.

### **3.1 Le dialogue 5+5**<sup>26</sup>

Le 5+5 est un bon outil de concertation développé et employé par le processus de Barcelone. Il a été baptisé « forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale ». Cette initiative de dialogue en comité plus restreint est ancienne, puisqu'elle remonte à 1983. Cependant quelques temps après sa création, la guerre du Golfe, l'embargo contre la Libye, ou encore les difficultés rencontrées par l'Algérie n'ont pas permis à cette expérience d'être poursuivie.

Lors de la conférence Euro-méditerranéenne de Stuttgart<sup>27</sup>, la Tunisie a souhaité que cette structure soit réactivée. Peu après, une rencontre ministérielle s'est tenue à Lisbonne<sup>28</sup>, pour étudier les moyens d'une relance du Processus. A cette occasion, les dix ministres ont décidé de se revoir dans ce cadre au moins une fois par an (alternativement au Maghreb et en Europe). Cette initiative est très intéressante car le dialogue concerne un nombre d'Etat plus réduit. De plus, il permet de traiter des questions intéressant deux acteurs n'appartenant pas au processus de Barcelone, à savoir la Libye et la Mauritanie. Ce mode de concertation permet d'avancer dans des domaines très pointus qui n'intéressent pas nécessairement les autres pays. Un certain nombre de thèmes ont déjà été abordés comme la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale, l'intégration économique maghrébine, ou encore le conflit du Proche Orient.

Le 5+5 doit pouvoir donner un nouvel élan au dialogue entre le Maghreb et l'Europe, il est à espérer qu'il puisse réussir à stimuler l'intégration maghrébine. En outre, il semble que cette enceinte soit adaptée pour discuter et peut-être régler le problème du Sahara occidental<sup>29</sup>, qui oppose l'Algérie et le Maroc. Sans règlement de ce différent, il est illusoire d'imaginer la création de la zone maghrébine de libre échange que les européens encouragent.

### **3.2 Création d'une filiale de la BEI**<sup>30</sup> **pour les pays MEDA**

---

<sup>26</sup> Le 5+5 concerne le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la France, Malte, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie.

<sup>27</sup> Stuttgart : Avril 1999.

<sup>28</sup> Rencontre de Lisbonne des 25 et 26 janvier 2001.

<sup>29</sup> La date d'un référendum d'autodétermination du Sahara Occidental programmée le 07/12/1998 a été repoussée à une date non déterminée.

<sup>30</sup> Banque Européenne d'Investissement.

Les quelques années d'existence du partenariat ont révélé la nécessité d'allouer à la zone « Méditerranée » un outil financier spécifique. Lors de la conférence de Valence<sup>31</sup>, il fut décidé d'évaluer un nouvel instrument : la FEMIP, Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat. Cet instrument a été inauguré à Barcelone le 18 octobre 2002 à l'initiative de la Banque Européenne d'investissement. Cette rencontre a été l'occasion de discuter des opportunités et des obstacles à l'investissement privé dans les économies des pays partenaires méditerranéens. Cette réunion des ministres des finances des pays de l'Union Européenne et des pays de la Méditerranée est la première réunion des ministres des finances dans le cadre du processus de Barcelone. Pour améliorer le dialogue dans ce domaine, la création de la FEMIP s'accompagne d'un « Comité de Coordination et de Dialogue Economique », CCDE. Cet organe est l'instance d'orientation et de supervision des activités de la FEMIP ; il doit permettre d'accroître la coopération financière de ces pays avec l'Union.

Pour plus d'efficacité, deux bureaux ont été ouverts : un au Maschrek au Caire en 2003, l'autre inauguré à Tunis pour le Maghreb en décembre 2004. Un troisième devrait voir le jour au Maroc en 2005. En outre, la création de cette structure doit permettre de développer le secteur privé, ainsi que les projets de coopération régionale « Sud-Sud », par la mise à disposition de capitaux à risques, et par l'accroissement des investissements de la BEI ( ceux-ci passeront de 1,4 à 2 milliards d'euros par an).

### **3.3 Favoriser la coopération décentralisée**

La lourdeur administrative qui accompagne la mise en œuvre des grands projets européens doit être accompagnée de coopérations plus souples. Il semble indispensable d'encourager les initiatives entre les régions des deux rives de la Méditerranée. Cette coopération décentralisée fait appel de part et d'autre aux collectivités locales ou à la société civile. Quelques coopérations existent déjà entre les maires ; c'est un des moyens de partager des expériences sur l'administration locale... Cette compétence locale est indispensable car elle doit permettre de transférer une partie des compétences de l'Etat. Cette coopération dégagée des contraintes administratives est peu coûteuse et permet de vérifier la bonne utilisation des fonds employés. De plus, le partenariat s'est appuyé sur les Etats, or il apparaît que ceux-ci soient en grande partie responsables des problèmes de la

---

<sup>31</sup> Conférence ministérielle de Valence avril 2002.

région. Dans le passé, la corruption a été largement alimentée par les subventions, aussi une coopération au plus près des entreprises et des citoyens semble un des moyens les plus adéquats pour impliquer davantage la société civile et lui redonner confiance en ce processus.

Quelques coopérations existent entre la Tunisie, le Liban, l'Algérie ou encore le Maroc et la France. On peut, par exemple, citer la signature d'une convention technique importante en janvier 2003, entre Paris et le Whali du grand Alger (représentant 57 communes).

Une autre coopération intéressante est le jumelage administratif ; il prévoit la mise à disposition, pour plusieurs années, de fonctionnaires de haut niveau des Etats membres de l'UE. Cette méthode a été testée avec succès dans le cadre du programme Phare pour les pays candidats à l'adhésion.

#### **4. Renforcer l'économie et l'intégration régionale**

##### **4.1 Favoriser l'intégration sous-régionale**

Les progrès déjà enregistrés par les pays du Maghreb justifient une approche différente de l'union envers cette région. En effet cette espace est un des plus proches de nos frontières et il a déjà amorcé son intégration à travers l'Union du Maghreb Arabe et la création d'une zone de libre échange par les accords d'Agadir.<sup>32</sup>

La réunion ministérielle de Naples<sup>33</sup> a lancé une expérience pilote en matière de coopération sous régionale afin de favoriser les trois pays du centre du Maghreb. Aussi l'UE a décidé d'appuyer les initiatives concourant à ce but, comme l'accord d'Agadir, ou l'Union du Maghreb Arabe. La Commission Européenne, à cet effet, a défini avec les trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) des programmes et projets communs qui contribueront au développement de la région. Les programmes d'infrastructure, d'énergie, de transport ou encore d'information sont particulièrement visés.

Une autre option serait de pouvoir réserver une partie des fonds MEDA pour les affecter à des programmes de portée régionale.

La France soutient ce partenariat renforcé pour les pays les plus avancés.

##### **4.2 Soutien au monde rural**

---

<sup>32</sup> Déclaration d'Agadir : Maroc, Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

<sup>33</sup> Naples : décembre 2003.

Ce secteur est très important et capable de développer les coopérations régionales. L'agriculture mobilise 40 à 50% de la population totale des pays partenaires de la Méditerranée, soit environ 80 millions d'habitants. L'agriculture n'a pas qu'un rôle alimentaire, puisqu'elle occupe une place centrale dans l'environnement et le social.

En effet, elle façonne le paysage et préserve la biodiversité. En outre, la cohésion sociale qui caractérise le milieu agricole est un facteur non négligeable de réduction de la pauvreté. Autre élément important, la population urbaine connaît une croissance forte (environ 4 à 7% par an); cette augmentation de la population s'accompagne des phénomènes classiques de la société, le chômage et une insécurité forte. Tous s'accordent pour dire que les villes seraient incapables d'absorber un mouvement migratoire plus important en provenance des campagnes.

Aujourd'hui la demande agricole est forte et en constante progression, alors que le potentiel de croissance de la production reste limité. La qualité des terres ou encore les ressources hydriques ne permettent pas un développement suffisant du potentiel agricole.

Pourtant les complémentarités existent dans le domaine des engrais, de plus ce secteur doit pouvoir valoriser les investissements de l'UE dans le domaine du transport et de l'eau. Tout ceci est de nature à augmenter les échanges régionaux. Il semble donc important de libéraliser l'agriculture des pays partenaires méditerranéens pour lui permettre de se mettre à niveau et pour qu'elle soit capable de répondre à la demande intérieure. De plus les exportations agricoles représentent une part importante des exportations de la Tunisie, de l'Egypte ou du Maroc. Moins de protectionnisme de la part de l'UE et un soutien appuyé et raisonné du monde rural sont donc nécessaires.

#### **4.3 Favoriser l'entreprise privée**

L'ensemble des pays a aujourd'hui signé des accords d'association bilatéraux avec les pays de l'Union Européenne, pourtant le réel défi reste la mobilisation de l'investissement privé. Comme nous avons pu le constater précédemment, la région du sud de la Méditerranée souffre d'une faible attractivité pour les « investissements directs étrangers » (IDE). Or si l'on regarde de près le cas des nouveaux membres en Europe Centrale, on comprend alors toute l'importance des sources privées de financement. Pour les 10 PECO (8 pays d'Europe Centrale membres de l'UE en 2004 plus la Bulgarie et la Roumanie), l'aide publique au développement (APD) a représenté en moyenne 0,9 % de

leur PIB entre 1995 et 2000, alors que les IDE représentaient 1,4 % du PIB en 1995 pour atteindre 4,2 % du PIB en 2002<sup>34</sup>.

Pour relancer et encourager l'investissement, les gouvernements de ces pays doivent créer un cadre clair. Il apparaît indispensable que les Etats se concentrent sur les services essentiels pour les citoyens, comme les services sociaux. Leur trop grande implication dans les activités productives nuit à l'investissement. Un retrait total ou partiel des secteurs d'activités, comme le transport aérien, le transport maritime, ou les télécommunications est souhaitable.

De même, les régimes de change (restrictions, non-convertibilité des monnaies) représentent un poids très important parfois supérieur aux droits de douane (souvent très élevés). Ces problèmes ont, semble-t-il, été pris en compte lors de la réunion de Tolède<sup>35</sup>. Un état des lieux devrait être fait pour mettre en œuvre un plan d'action capable de régler ces difficultés.

#### **4.4 Développer les échanges Sud-Sud**

Les pays méditerranéens se protègent derrière des barrières non tarifaires. En dépit des efforts déjà accomplis, les pays méditerranéens continuent d'être considérés parmi les plus fermés. Ces Etats ont développé un certain nombre d'artifices, comme les licences, les interdictions d'importation, les quotas, les entraves administratives (homologations, documentation technique...). Les accords d'association ne couvrent qu'un pan de la production ; ils se limitent en général à la production industrielle tout en excluant un certain nombre de produits, comme les produits agricoles. Ces accords se limitent au tarif douanier sans aborder les barrières non tarifaires. L'accroissement du volume des échanges doit passer par une meilleure prise en compte de l'ensemble de ces obstacles.

L'intégration régionale actuelle manque de cohérence. L'ensemble des accords bilatéraux conclus avec les différents partenaires a généré bon nombre de dysfonctionnements administratifs. Par exemple, un produit jordanien importé au Maroc peut se voir appliquer trois régimes différents : le tarif applicable dans le cadre des accords bilatéraux entre ces deux pays, celui de la « ligue Arabe, ou encore les taux douaniers de la Nation la Plus Favorisée (NPF). Ce cumul de règles rend l'exercice du commerce délicat et complexe. Les accords d'association déjà signés n'ont pas simplifiés ces pratiques, bien au

---

<sup>34</sup> Source : forum Euromed des Chambres de Commerce et d'Industrie Sfax le 23 novembre 2004.

<sup>35</sup> Réunion des ministres du commerce mi-mars 2002.

contraire. Il faudra absolument qu'à l'avenir les pays méditerranéens profitent des négociations de libre échange sous régionaux ou régionaux pour clarifier la situation.

L'intégration régionale est en marche. Un certain nombre d'accords de libre échange ont été signés depuis 1998<sup>36</sup> ; ceux-ci excluent l'essentiel des produits agricoles et prévoient un démantèlement tarifaire progressif. Il semble important de poursuivre et accélérer ces négociations, ainsi que d'en étendre le périmètre. L'Algérie n'applique qu'un accord de libre échange avec la Jordanie, Israël semble exclu des négociations pour des raisons politiques et n'a conclu qu'un accord avec la Turquie. (l'accord conclu avec l'Autorité Palestinienne est suspendu depuis la seconde Intifada)

---

<sup>36</sup> Liste des accords bilatéraux entre pays méditerranéens en annexe 5

## CONCLUSION

Après l'élargissement de l'Union Européenne, l'Europe a déplacé son centre d'intérêt un peu plus à l'Est. Cet ensemble ainsi créé représente plus de 450 millions d'habitants. Pour peser sur la scène internationale, l'Union Européenne doit pouvoir montrer ses aptitudes à relever les défis de la mondialisation. En ce sens, la Méditerranée représente un enjeu majeur de politique étrangère.

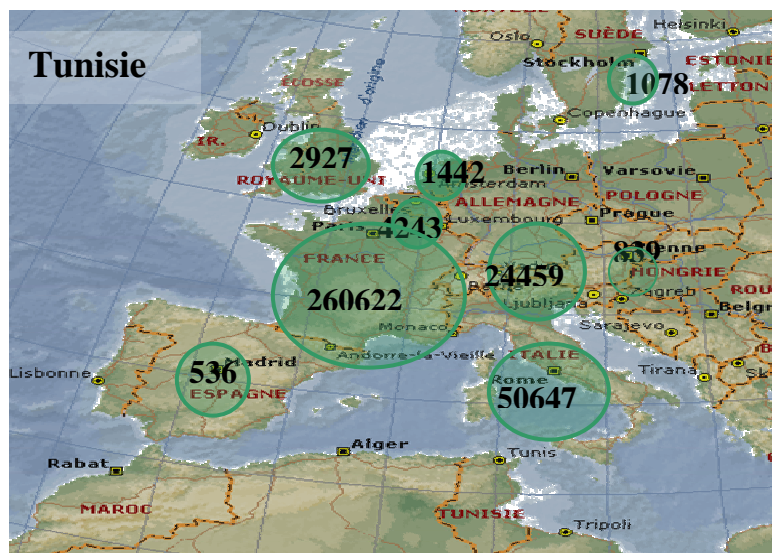
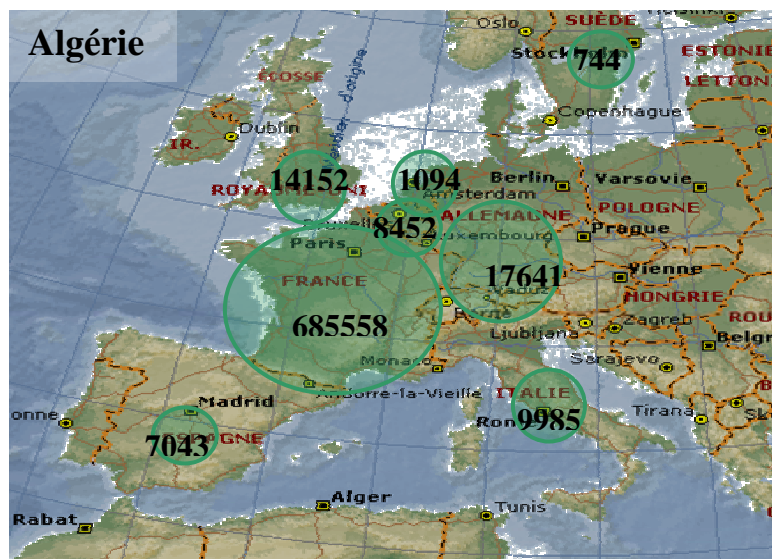
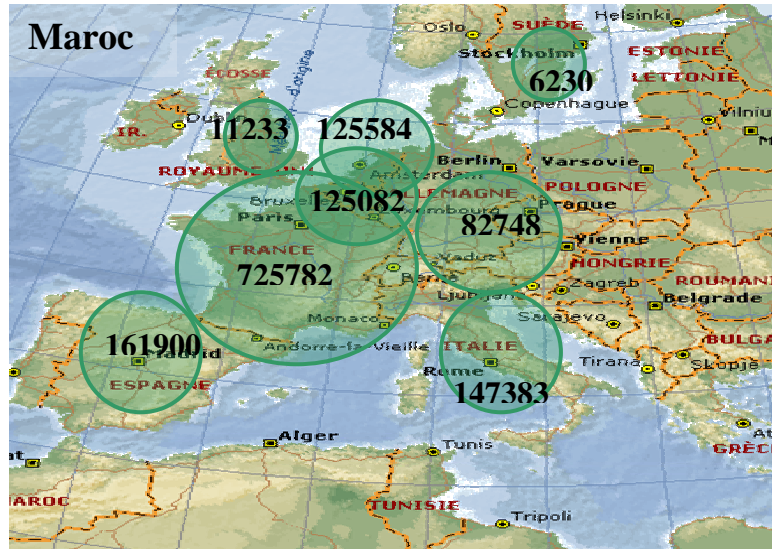
La crise au Moyen Orient, la guerre en Irak, ou encore les attentats du 11 septembre 2001, ont radicalement marqué la région. La déclaration de Barcelone signée en 1995 ne pourrait plus voir le jour sous sa forme actuelle. Aujourd'hui, des milliers de programmes ont été élaborés et tissent désormais des liens entre les Etats du Sud et leurs partenaires du Nord. Ces grands projets pilotés par les gouvernements des pays n'ont pas suscités l'adhésion des citoyens eux-mêmes. Après dix années d'existence, le partenariat Euro-Méditerranée ressemble à un système bureaucratique, lourd et peu réactif. Les retards dans le paiement des allocations ont discrédité le processus et freiné les réformes structurelles comme l'investissement privé.

Un réinvestissement dans le partenariat est primordial. Il a déjà été amorcé avec la réforme de la politique d'aide et de développement de la Commission Européenne, et il doit se poursuivre par une plus grande cohérence des actions entre les Etats membres de l'UE et la Commission (celle-ci ne gère que vingt pour cent des fonds alloués à l'aide au développement, le reste étant issu de financement des Etats eux-mêmes). En outre, il faut davantage stimuler les échanges entre les pays du monde Arabe plutôt qu'avec l'UE. La faible part des échanges intra Monde arabe rend caduque l'objectif d'une vaste zone de libre échange. La valorisation de sous régions, plus dynamiques et plus avancées paraît dès lors nécessaire.

D'une manière générale, le processus de Barcelone a permis à l'Union Européenne d'acquérir une expérience importante et de développer des outils intéressants. Il lui faut maintenant poursuivre la mise en œuvre de cette politique globale en faveur de la Méditerranée et impliquer chacun des citoyens. Pour garantir à l'Europe une prospérité durable, elle devra relever les défis de l'immigration, de l'énergie et de la sécurité dans la région.

# ANNEXE 1

Populations du Maghreb immigrées en Europe (chiffres de 1999)



## ANNEXE 2

### Population totale, estimation et projections (en millions)

Source: World Population Projections, World Bank

	2001	2010	2030
<b>Méditerranée Nord</b>	<b>178,5</b>	<b>179,18</b>	<b>173,81</b>
France	60	60,69	62,66
Italie	57,8	58,82	53,17
Espagne	39,8	39,06	37,75
Grèce	10,9	10,75	10,44
Portugal	10	9,86	9,79
<b>Méditerranée Sud</b>	<b>144,9</b>	<b>167,72</b>	<b>214,43</b>
Maroc	29,2	35,95	45,24
Algérie	31	38,39	49,9
Tunisie	9,7	11,86	14,99
Libye	5,2	8,8	14,39
Egypte	69,8	72,72	89,91
<b>Méditerranée Est</b>	<b>95,1</b>	<b>112,41</b>	<b>147,09</b>
Turquie	66,3	74,9	90,76
Chypre	0,9	0,83	0,93
Syrie	17,1	23,33	37,15
Palestine	0,9	1,36	2,45
Liban	4,3	4,9	6,02
Jordanie	5,2	6,69	9,35
<b>Total</b>	<b>418,5</b>	<b>459,31</b>	<b>535,33</b>

### Taux de croissance démographique : estimation et projections (1990-2030)

Source: World Population Projections, World Bank, 1994-1995

	1990-1995	1995-2000	2005-2010	2025-2030
<b>Méditerranée Nord</b>				
France	0,48	0,48	0,23	0,03
Italie	0,07	0,02	-0,18	-0,39
Espagne	0,09	0,05	-0,05	-0,22
Grèce	0,71	0,45	-0,01	-0,18
Portugal	0	0,01	0	-0,06
<b>Méditerranée Sud</b>				
Maroc	2	1,81	1,59	1
Algérie	2,36	2,19	1,87	1,17
Tunisie	2,24	2,05	1,56	1,05
Libye	3,49	3,36	3,11	2,03
Egypte	1,93	1,65	1,43	0,9
<b>Méditerranée Est</b>				
Turquie	1,77	1,52	1,19	0,77
Malte	0,75	0,65	0,58	0,23
Chypre	1,1	0,78	0,76	0,39
Syrie	3,29	3,4	3,13	1,86
Palestine	5,31	3,62	3,51	2,42
Liban	1,94	1,63	1,14	0,87
Jordanie	5,92	3,21	2,35	1,38

## ANNEXE 3

### Accords d'association Euro Méditerranéens

Tableau chronologique

<b>Partenaire</b>	<b>Début des négociations</b>	<b>Conclusion de l'accord</b>	<b>Signature de l'accord</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
<b>Turquie</b>	11/1993	03/1995	05/1995	1/1996
<b>Tunisie</b>	12/1994	06/1995	07/1995	12/1997
<b>Israël</b>	12/1993	09/1995	11/1995	06/2000
<b>Maroc</b>	12/1993	11/1995	02/1996	03/2000
<b>OLP</b>	05/1996	12/1996	02/1997	07/1997
<b>Jordanie</b>	07/1995	04/1997	11/1997	05/2002
<b>Egypte</b>	03/1995	06/1999	06/2001	06/2004
<b>Liban</b>	11/1995	01/2002	06/2002	-
<b>Algérie</b>	06/1997	12/2001	04/2002	-
<b>Syrie</b>	03/1998	12/2003	-	-

Pour entrer en vigueur, les accords doivent être ratifiés par le parlement européen, les parlements des 15 Etats membres et celui du pays partenaire.

## ANNEXE 4

### Projets Héritage I, II

Source: Note d'information Euromed Héritage

Titre	période	budget	Objectifs
<b>CORPUS</b>	<b>Héritage I</b>	1.041.050	Conservation de l'architecture traditionnelle méditerranéenne.
<b>COURS MAGHREB</b>	<b>Héritage I</b>	2.622.635	Conservation et restauration du patrimoine culturel du Maghreb. Cours de formation universitaire.
<b>Musée sans frontière</b>	<b>Héritage I</b>	1.604.460	Exposition sur l'art et la civilisation islamiques en Méditerranée.
<b>MANUMED</b>	<b>Héritage I</b>	1.284.284	Conservation et développement du patrimoine des bibliothèques au Proche Orient.
<b>DELTA</b>	<b>Héritage II</b> 15/01/02 au 14/01/05	2.915.896	Planification régionale intégrée pour la conservation et la gestion du patrimoine.
<b>PRODECOM</b>	<b>Héritage II</b> 01/01/02 31/12/04	643.636	Soutien à l'artisanat traditionnel méditerranéen et formation.
<b>FILIERES INNOVANTES</b>	<b>Héritage II</b> 01/02/02 31/01/05	3.000.000	Promotion des petits producteurs régionaux de produits d'alimentation et d'artisanat traditionnel.
<b>LA NAVIGATION DU SAVOIR</b>	<b>Héritage II</b> 02/04/02 au 01/04/05	3.000.000	Conservation et promotion du patrimoine maritime méditerranéen.
<b>Voix méditerranéennes</b>	<b>Héritage II</b> 15/05/02 au 14/05/05	2.829.771	Culture et tradition orales des villes cosmopolites de la Méditerranée.
<b>MEDIMUSES</b>	<b>Héritage II</b> 01/02/02 au 31/07/05	2.998.192	Recherche et promotion de musique classique de l'époque byzantine dans le bassin Sud Est Méditerranée
<b>TEMPER</b>	<b>Héritage II</b> 01/02/02 au 01/07/05	1.113.902	Recherche et conservation du patrimoine préhistorique de la Méditerranée et sensibilisation du public.
<b>PATRIMOINES PARTAGES</b>	<b>Héritage II</b> 01/02/02 au 01/07/05	2.603.423	Conservation de l'architecture urbaine des 19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> siècles.
<b>IKONOS</b>	<b>Héritage II</b> 08/12/01 au 07/12/04	2.535.092	Télé enseignement sur la conservation des objets, bâtiments et monuments.
<b>UNIMED patrimoine culturel</b>	<b>Héritage II</b> 02/01/02 au 01/01/05	1.516.890	Portail sur la législation, la formation et les bonnes pratiques dans le domaine du patrimoine culturel.
<b>Ouvrage de défense des côtes méditerranéennes</b>	<b>Héritage II</b> 01/04/03 au 31/03/05	2.928.866	Restauration de forteresses militaires sur les côtes de la Méditerranée.

### Projets Audiovisuel

Source: Note d'information Euromed Audiovisuel

Titre	budget	Objectifs
<b>EUROMEDIA TOON-VIVA CARTHAGO</b>	3.988.000	Coproduction d'une série de dessins animés sur les personnages qui ont fait l'histoire de la Méditerranée (-1000 à 700 après JC).
<b>EUROPA CINEMAS</b>	4.000.000	Fonds de soutien à la distribution et à la circulation des films européens et sud-méditerranéens (soutien croisé)
<b>CAPMED</b>	3.825.000	Conservation et restauration des archives télévisuelles des partenaires méditerranéens et création d'une base de données.
<b>MEDEA</b>	4.000.000	Mécanisme de soutien à la phase de développement de 75 coproductions (documentaires et films de fiction).

## ANNEXE 5

### Accords d'association entre pays Méditerranéens

Source: Fiche de synthèse DREE : l'intégration économique régionale dans la zone Méditerranée octobre 2003

	Tunisie	Maroc	Egypte	Jordanie	Liban	Syrie	Turquie	TP	Algérie	Israël
Tunisie		99/00 /2011	98/99 /2008	98/99 /xxxx			En négo			
Maroc			98/99 /2011	98/99 /2011			Paraphé En 2003			
Egypte				98/99 /2005	98/99 /1999	01/NEV	En négo	94/94 /xxxx		
Jordanie					02/NEV	01/02 /2005		95/95 /xxxx	97/98 /xxxx	
Liban						98/99 /2002				
Syrie										
Turquie								En négo		96/97 /2000
TP										94/95 /1995*
Algérie										

XXXX / XXXX / XXXX : date de signature / date d'entrée en vigueur / date de fin du démantèlement tarifaire.

NEV : non entré en vigueur.

(\*) : Application suspendue depuis la seconde Intifada.

# Bibliographie

## Ouvrages :

- **L'espace méditerranéen : une interface Nord-Sud**, Fadila Nadia HAMOUR, Ellipses 2004.
- **Les manuels scolaires palestiniens, une génération sacrifiée**, de Yohanan MANOR, Berg International.
- **La démocratie en danger : L'enseignement scolaire saoudien**, CMIP, Berg International.
- **Migrations en Méditerranée**, de Gérard CLAUDE, Carrefours, octobre 2002
- **FITNA, Guerre au cœur de l'Islam**, de Gilles KEPEL, Gallimard 2004.

## Revue :

- **Le partenariat euro-méditerranéen : une entreprise inachevée**, Dorothée SCHMID, Questions internationales n°10, novembre-décembre 2004.
- **Rapport annuel sur la politique de développement et l'aide extérieure de la communauté européenne**, office des publications officielles des communautés européenne.
- **Union Européenne-Maghreb 25 ans de coopération 1976-2001**, publications officielles de la Commission Européenne de 2001.
- 
- **Le partenariat euro-méditerranéen et les activités régionales MEDA**, notes d'information EUROMED, juin 2002.
- **Rapport Euromed**, Edition n°78 du 23 juin 2004, office des publications officielles des communautés européenne.
- **L'Europe et la Méditerranée : une entreprise virtuelle ?**, Robert BISTOLFI, Confluences Méditerranée n°35 Automne 2000.
- **La Charte pour la paix et la stabilité, la fin des illusions de Barcelone ?**, Jean DAGUZAN, Confluences Méditerranée n°35 Automne 2000.
- **Un nouvel élan pour le processus de Barcelone**, publications officielles de la Commission Européenne du 06 août 2000.
- **Le partenariat euro-méditerranéen**, problèmes économiques n°2 686 du 1<sup>er</sup> novembre 2000.
- **Politique européenne de voisinage, document d'orientation**, publications officielles de la Commission Européenne de mai 2004.
- **L'intégration économique régionale dans la zone méditerranéenne**, fiche de synthèse de la DREE, octobre 2003.
- **L'intégration économique « Sud-Sud »**, fiche de synthèse de la DREE, janvier 2002.
- **Les échanges commerciaux en Méditerranée**, fiche de synthèse de la DREE, juin 2003.
- **Les IDE en Méditerranée : des potentialités de renforcement, le rôle du partenariat EUROMED**, fiche de synthèse de la DREE, octobre 2003.
- **L'espace économique euro-méditerranéen**, dossier de la DREE, mai 2004.

## **Sites Internet :**

- **Site de la Commission Européenne**
  - [http:// europa.eu.int / comm / world](http://europa.eu.int/comm/world)
  - [http:// europa.eu.int / comm / europeaid](http://europa.eu.int/comm/europeaid)
  - [http:// europa.eu.int / comm / development](http://europa.eu.int/comm/development)
  - [http:// europa.eu.int / comm / external\\_relations](http://europa.eu.int/comm/external_relations)
  - [http:// eib.org /](http://eib.org/)
  
- **Site de l'Assemblée Nationale**
  - [http:// assemblee-nationale.fr/](http://assemblee-nationale.fr/)

# **Table des matières**

INTRODUCTION .....	3
--------------------	---

## **PARTIE I**

<b>LE PROCESSUS DE BARCELONE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Les relations euro méditerranéenne.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Le partenariat politique et de sécurité.....</b>	<b>6</b>
2.1 <i>Développer l'Etat de droit et la démocratie.....</i>	6
2.2 <i>Prôner la voix pacifique.....</i>	6
2.3 <i>Contribuer à la lutte anti-terroriste et œuvrer contre la prolifération des ADM.....</i>	7
<b>3. Partenariat économique et financier.....</b>	<b>8</b>
3.1 <i>Une zone de libre échange.....</i>	8
3.2 <i>La coopération et la concertation économique.....</i>	9
3.3 <i>La coopération et la concertation économique.....</i>	10
<b>4. Le partenariat dans le domaine social, culturel et humain.....</b>	<b>11</b>

## **PARTIE II**

<b>BILAN DE DIX ANS DE PARTENARIAT.....</b>	<b>12</b>
<b>1. Echec du premier volet.....</b>	<b>12</b>
1.1 <i>Des conflits bloquent les évolutions.....</i>	12
1.2 <i>La question de la démographie.....</i>	13
1.3 <i>Des réalisations en deçà des objectifs.....</i>	14
<b>2. Une mise en place laborieuse du deuxième volet.....</b>	<b>14</b>
2.1 <i>Les obstacles structurels au développement.....</i>	14
2.2 <i>Des accords d'association longs à ratifier.....</i>	15
2.3 <i>L'intégration régionale lente à se mettre en place.....</i>	16
2.4 <i>La mise en place de l'aide au développement a longtemps décrédibilisé le partenariat .....</i>	18
2.5 <i>Un volet déséquilibré à l'avantage de l'Union européenne.....</i>	20

<b>3. Des avancées modestes du partenariat social, culturel et humain</b>	<b>21</b>
.....	.....
3.1 <i>Euromed Héritage</i> .....	21
3.2 <i>Euromed Audiovisuel</i> .....	22
3.3 <i>Euromed Jeunesse</i> .....	22
3.4 <i>La fondation euro méditerranéenne pour la culture</i> .....	22

### PARTIE III

<b>COMMENT RELANCER LE PARTENARIAT.....</b>	<b>24</b>
<b>1. La question du conflit Israélo-palestinien.....</b>	<b>24</b>
<b>2. La politique de voisinage .....</b>	<b>25</b>
<b>3. Relancer le dialogue et rénover les institutions.....</b>	<b>27</b>
3.1 <i>Le dialogue 5+5</i> .....	28
3.2 <i>Création d'une filiale de la BEI pour les pays MEDA</i> .....	28
3.3 <i>Favoriser la coopération décentralisée</i> .....	29
<b>4. Renforcer l'économie et l'intégration régionale .....</b>	<b>30</b>
4.1 <i>Favoriser l'intégration sous-régionale</i> .....	30
4.2 <i>Soutien au monde rural</i> .....	30
4.3 <i>Favoriser l'entreprise privée</i> .....	31
4.4 <i>Développer les échanges Sud-Sud</i> .....	32

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>
------------------------	-----------

#### ANNEXES

-Populations du Maghreb immigrées en Europe (chiffres de 1999).....	35
-Population totale, estimation et projections.....	36
- Accords d'association Euro Méditerranéens.....	37
- Projets Héritage I, II.....	38
- Accords d'association entre pays Méditerranéens.....	39

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>40</b>
----------------------------	-----------

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>41</b>
---------------------------------	-----------